



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

7913

1010			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	existante	
N° de rapport 23 //6/00/3/64			
Concerne contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation □ maison □ appartement □ autres:	*****************************		***********
Demandeur: Cel Ti Coleen - Sel Ain Co			
Personne sur place :code EAN de l'installation :			
Adresse de la visite : Fine Belle Vice, 28 - 416	o An	THISN	15
Date de visite : 03./10/16 Date d'émission : 93/10/16 Références clien	t:Nd		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :	a		
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V Nombre de tableaux : ✓ n		uits terminaux :	10
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		The terminal of the second	<i>/~</i>
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	122	V	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs			
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	×		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		-
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :/.ΥΥΥΥΥΥΥ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 2.1 Ω Ω	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	de l'agent SO	COTEC BELGIUM	ı asbl.
Voil ANNEXE			
in the Market and a configuration of the first of the Market and a first in a configuration of the Market and a first in a configuration of the Market and American and Americ	ki s water to g		
MANAGERRA III. NO O DATOLO PER COMMUNICATOR STANDARDO DE MANAGERRA EN MANAGERRA EN PROMESOR EN PROMESO	00505 15050 100 10060 20 		1.0 (1.0 2.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0
Conclusion:			RAP
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor de delai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	RAP/SOCOTEC-E
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	complémenta ture de l'acte	ire est à exécute de vente.	r par

Nom et visa du demandeur pour réception :

SOCOTEC BELGIUM ASBL TWA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

POUR

273(fr)/0215 – V8

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0610 23/16 ds 03/09	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.)
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	ì
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: # Absence de plan electrique de l'in Stollation # Absence de Section nem 36 Tesse/Pas TesuVé	
A Abence de suffort astablé à une prise	AP/SOC
che geroge & the l'abserce de plan elatige	
clock court to astoning circuit of for des be	nnexe
Ele Comment non primited to broke de Terre	BT01(fr
Ele Comment non primited de broches de Terre Al estrinte det de branches des flares les de Classes Terre	1/0609-1
Closs Tél. 0471/580.708	1/1

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION